

Communiqué de presse



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

Préfet coordonnateur du
bassin Adour-Garonne

Toulouse, le
2 octobre 2019

Contacts Presse

DREAL Occitanie

Brigitte PONCET
☎ 06.07.41.05.75
☎ 05.62.30.26.31

Préfecture de région

Delphine AMILHAU
☎ 07.85.02.55.71
☎ 05.34.45.38.31

1, place Saint-Etienne
31038 TOULOUSE
CEDEX 9
☎ 05.34.45.34.45

<http://www.occitanie.gouv.fr/com>

POLITIQUE DE L'EAU : RÉUNION DES PRÉFETS DE SOUS-BASSIN

Étienne Guyot, préfet de la région Occitanie, préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne, a réuni, ce 1^{er} octobre, les préfets coordonnateurs de chacun des 9 sous-bassins pour souligner leur rôle dans l'atteinte du bon état des eaux et l'équilibre quantitatif des usages.

Une démarche coordonnée sur l'ensemble du bassin Adour-Garonne

L'eau ne connaît pas les frontières administratives. Les mesures à prendre pour en assurer une bonne gestion doivent être élaborées et mises en œuvre de façon coordonnée au sein de limites hydrographiquement cohérentes. Dans cette période où le sujet de la gestion de l'eau est particulièrement sensible, le rôle des préfets coordonnateurs de sous-bassin est essentiel pour mettre en œuvre les principes d'équité et de solidarité entre l'amont et l'aval du cours d'eau.

C'est pour cela que le Préfet Coordonnateur du Bassin Adour-Garonne, a réuni les 9 Préfets Coordonnateurs de Sous-Bassin sur la feuille de route à mener pour atteindre le bon état des eaux de manière générale et l'équilibre quantitatif en particulier.

Leur mission s'appuie sur 3 grands thèmes :

- la gouvernance et l'importance de structures adaptées aux enjeux de l'eau ;
- la gestion de crise en cas de sécheresse et la nécessité de la coordination des mesures de restrictions sur un même axe ;
- le retour à l'équilibre quantitatif par l'accompagnement des acteurs et des usagers du territoire dans la recherche de solutions.

Chaque thème est décliné en missions spécifiques pour lesquelles chaque Préfet Coordonnateur de Sous-Bassin est accompagné par une équipe de l'État-région, dont les services concernés : la Direction départementale des territoires (DDT), la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), la délégation de l'Agence de l'Eau Adour et l'Agence Française pour la Biodiversité.

« Tous les services de l'État sont totalement mobilisés sur la mise en œuvre de la politique de l'eau et en particulier la recherche de l'adéquation entre la ressource et les usages, dans le cadre du changement climatique qui impactera le bassin Adour-Garonne » Étienne Guyot, préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne.

Les préfets de sous-bassins sont les suivants :

- Mme la Préfète de la Charente pour le sous-bassin de la Charente
- M. le Préfet de la Dordogne pour le sous-bassin de la Dordogne
- M. le SG de la Haute-Garonne pour le sous-bassin de la Garonne
- Mme la Préfète du Gers pour le sous-bassin de la Neste et des rivières de Gascogne
- Mme la Préfète de Gironde pour le sous-bassin du Littoral
- M. le Préfet des Landes pour le sous-bassin de l'Adour
- M. le Préfet du Lot pour le sous-bassin du Lot
- M. le Préfet du Tarn pour le sous-bassin du Tarn
- M. le Préfet du Tarn-et-Garonne pour le sous-bassin de l'Aveyron